



ANNEXES

AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION BRETAGNE

LISTE DES ANNEXES

Liste des membres élus et leur répartition entre catégories et sous-catégories professionnelles	Annexe 1
Liste des membres associés	Annexe 2
Liste des conseillers techniques	Annexe 3
Liste des membres du bureau	Annexe 4
Tableau des délégations de signature	Annexe 5
Tableau des délégations de compétences de l'assemblée générale et du président	Annexe 6
Liste des membres des commissions réglementaires	Annexe 7
Charte d'éthique et de déontologie	Annexe 8

ANNEXE 1 - LISTE DES MEMBRES ELUS ET LEUR REPARTITION

Répartition entre catégories et sous-catégories professionnelles		Industrie		Commerce		Services	
Titulaires		Sous cat.	Sous cat.	Sous cat.	Sous cat.	Sous cat.	Sous cat.
NOM	Prénom	0-19	20 +	0-9	10 +	0-9	10 +
AUVRAY	Pierrick						x
BELLION	Frank					x	
BLANSCHONG	Gilles			x			
CABANIS	Benoît			x			
CABEDOCE	David					x	
CAGNARD	Jean-Christophe						x
CHAPALAIN	Jean-Paul	x					
COADOUR	Geneviève			x			
CROCQ	Jean-Philippe						x
DELAHAIE	Brigitte					x	
DENIS LUCAS	Rachel	x					
DIVERS	Aline			x			
DONVAL	Frédéric						x
FRIBOLLE	Valérie			x			
GARREC	Jean-François				x		
GAUCHER	François			x			
GIBOIRE	Laurent					x	
GILOT	Jean-Luc	x					
JAN	Stéphane		x				
JEHANNO	Sylvie					x	
KHAN	Karim				x		
LE BRIS	Hélène						x
LE STRAT	Rodolphe		x				

Répartition entre catégories et sous-catégories professionnelles		Industrie		Commerce		Services	
Titulaires		Sous cat.	Sous cat.	Sous cat.	Sous cat.	Sous cat.	Sous cat.
NOM	Prénom	0-19	20 +	0-9	10 +	0-9	10 +
LUCAS	Evelyne		x				
MARTINEAU	Philippe						x
MAURICE	Louis				x		
MICHEL	Benoit	x					
MONTEL	Pierre					x	
PERENNOU	Ronan		x				
PERROCHAIS	Françoise				x		
PICARD-SAUVAGE	Mireille	x					
PRAT	Jean-Luc					x	
PROD'HOMME	Pascal				x		
RIVERY	Jean-Pierre		x				
SCARDIN	Géraldine			x			
THAUNIER	Emmanuel					x	
TROESCH	Thierry		x				
VANEL	Hugues		x				

ANNEXE 2 - LISTE DES MEMBRES ASSOCIES

NOM	PRENOM	SOCIETE
BOIRON	Régis	LES CRAQUELINS DE SAINT MALO
BOTHUA	Jean-Pierre	MPDYS
CARIMALO	Jacques	SARL LES LOGES
CHERITEL	Joël	Union des Entreprises - MEDEF Bretagne
COIRRE	Philippe	LAMBERT PRODUCTIONS
COLLET	Marie-Laure	ABAKA/GROUPE KALICEA
CORRE	Brigitte	RESTAURANT DE LA POINTE ST MATHIEU
DUDOT	Séverine	SOKA-SOCIETE KAOLINIÈRE ARMORICAINE
JAN	Frédéric	SARL JAN
JEZEQUEL	Jacques	AXA
JOURT	André	MENUISERIE JOURT PERE ET FILS
KERDAL	Bruno	SARL LA FLEUR DE SEL
LANGLOIS	Rémy	SOCIETE ANRO
LE CORNET	Brigitte	CPME
LERAT	Michel	VOYAGES COLLIER
MAHO	Thierry	MAHO CONSTRUCTIONS
MONTAY	Béatrice	GUISNEL DISTRIBUTION SAS
RAVALEC	Claude	SARL RAVALEC
RIVIERE	Eliane	CAMPING AU BOCAGE DU LAC

ANNEXE 3 - LISTE DES CONSEILLERS TECHNIQUES

NOM	PRENOM	SOCIETE
BAUDOIN	François	Fédération Nationale des Transports Routiers de Bretagne
BEAUCAIRE	Laurent	SNCF Bretagne
CHAILLOU	Vincent	Pôle ID4car
COVILLE	François	Fédération Régionale des Travaux Publics
GUILLEMOT	Claude	Passeport Armorique pour Entreprendre
HERVE	Christophe	EDF
KERDAT	Stéphane	Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne
LASNIER	Patricia	Initiative Bretagne
LE BIHAN	Gérard	Pôle Images et réseaux
LEJOLIVET	Yann	Comité régional des Banques
LEPRINCE	François	Réseau Entreprendre Bretagne
MADEC	Jocelyne	UIMM Bretagne
MERKLER	Jean-Christophe	La Poste
PARMENTIER	Béatrice	Initiative Bretagne
PIDOUX	Alain	Commandant de région de Gendarmerie
PIDOUX	Jacques	France Chimie Ouest Atlantique
QUILLEROU	Sylvère	Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne
RAMOS	Sébastien	ENGIE
SAULNIER	Annie	ABEA
SENNEDOT	Dominique	Pôle Mer Bretagne Atlantique
WEILL	Pierre	Valorial

ANNEXE 4 – LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Jean-François GARREC	Président
Pierre MONTEL	1 ^{er} Vice-Président
Frank BELLION	Vice-Président
Emmanuel THAUNIER	Vice-Président
Thierry TROESCH	Vice-Président
Philippe MARTINEAU	Trésorier
David CABEDOCE	Trésorier adjoint
Jean-Paul CHAPALAIN	Secrétaire
Gilles BLANSCHONG	Secrétaire adjoint
Brigitte DELAHAIE	Membre
Rodolphe LE STRAT	Membre
Jean-Pierre RIVERY	Membre

ANNEXE 5 - TABLEAU DES DELEGATIONS DE SIGNATURE



Mandature 2017-2021 - Délégations de signatures

Applicable à compter de l'Assemblée Générale du **15 novembre 2017**

Ce document correspond à une formalisation conforme aux textes réglementaires en vigueur à savoir :

- Un strict respect de la séparation entre ordonnateur et payeur.
- Aucune subdélégation mais des délégations directes du Président ou du Trésorier soit à des élus titulaires de la CCI, soit à des salariés nommément mentionnés proposés par la Direction Générale.
- Une prise d'effet à compter de l'Assemblée Générale du **15 novembre 2017** et une fin de validité à la date d'installation d'une nouvelle Assemblée, sauf mentions spécifiques.
- Un classement des délégations selon les axes "ordonnateur" c'est à dire le Président et "payeur" c'est à dire le Trésorier, l'ensemble étant également ordonné selon le niveau de responsabilité.
- Dans l'axe "ordonnateur" un sous classement selon les types d'actes c'est à dire :
 - + Financier
 - + Marché public
 - + Juridique
 - + Affaires sociales

A défaut ou absence c'est le n°1 qui assure la délégation

Montants en € et HT

1- DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT ET DU TRESORIER EN MATIÈRE DE MANDATEMENT / LIQUIDATION

PM.1 Ordonnancement : acte par lequel l'ordonnateur donne l'ordre de payer ou d'enregistrer la dépense ou le charge.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Dir/Direction/Service	Objet / Acte	Montant maximum (HT)	Date d'effet	Date de fin	Modalités particulières et périmètre
1	Pierre MONTEL	1er vice-président	PM				en cas d'empêchement du Président
2	Françoise CLEMENT	Directeur Général	PM				

TM.1 Paiement : acte par lequel le Trésorier autorise le règlement ou l'enregistrement des dépenses ou des charges.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Dir/Direction/Service	Objet / Acte	Montant maximum (HT)	Date d'effet	Date de fin	Modalités particulières et périmètre
1	David CABEDOCE	Trésorier adjoint	TM1				en cas d'empêchement du Trésorier ≤ à 2000 € par opération Illimité pour les charges sociales et les salaires, Illimité pour les versements de TFC aux CCIT, Illimité pour les paiements des bourses étudiants dans le cadre de Mov'App, Illimité pour les règlements de la Taxe d'Apprentissage CCTA Bretagne aux écoles, CFA et autres organismes de formation
2	Sandrine COUTURIER	Directeur Finances	TM1	à 2000 €			

En ma qualité de Président, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.

Jean-François GARREC



En ma qualité de Trésorier, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.

Philippe MERTINEAU



A défaut ou absence c'est le n-1 qui assure la délégation

Montants en € et HT

2 - DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES ET D'EXECUTION DES MARCHES DU PRESIDENT

- PF1.1 Engagement de dépense : acte par lequel la CCI crée ou constate une obligation de laquelle résultera une dépense, dans le respect des règles de la commande publique, et s'assure de l'existence des crédits disponibles pour y faire face.
- PF1.2 Bons de commande.
- PF1.3 Réception : acte par lequel la CCI s'assure que les biens livrés ou les services exécutés ont bien été commandés et qu'ils sont conformes à la commande.
- PF1.4 Visa des factures pour bon à payer : acte par lequel la CCI vérifie la réalité de la dette, arrête le montant de la dépense en vue de permettre le règlement de la facture conformément à son échéance.
- PF1.5 Signature de l'acte d'engagement (dite "signature du marché") ou du contrat et de leurs avenants.
- PF1.6 Autorisation du versement d'avances sur marchés.
- PF1.7 Signature des recours aux garanties sur marchés (retenus de garantie, garanties à première demande et cautions personnelles et solitaires) ou à leur remplacement.
- PF1.8 Signature et réalisation de tous les actes d'exécution des marchés, dont les ordres de service.
- PF1.9 Signature et réalisation des actes de sous-traitance, mise en demeure, décomptes, de l'application, l'exonération ou la réduction des pénalités, la résiliation du marché.
- PF1.10 Signature et réalisation de l'admission, de l'ajournement, du rejet, de la levée de réserve, de la réception partielle ou totale du marché.
- PF1.11 Autorisation de procéder à la libération des garanties.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Dir/Direction/Service	Objet / Acte	Montant maximum (HT)	Date d'effet	Date de fin	Modalités particulières et périmètre
1	François CLEMENT	Direction Générale	PF1 à 11				
2	Charlotte LE THEC François BAREAU Marie-Sophie CÔDET Jean-Guillaume PICHON Alexandre COLOMB Roland CARIOU	Direction Communication DREPI/Secrétariat Général Formation et Entrepreneuriat Direction Ressources Direction Innovation DREPI/Prjx projet	PF 1 à 3 et 9 à 10 PF 1 à 4	à 5000 € à 1500 €		14/09/2018	dans le périmètre de leur direction
4	Owens'Ivan LE GAL Nathalie BOURSIER Ali OUGHEBBI	DREPI/DRET DREPI/DRET DREPI/Prjx projet	PF 1 à 4	à 1500 €	02/07/2018	15/09/2018	dans le périmètre de leur direction
5	Mario-Claude COSNARD	Formation et Entrepreneuriat	PF 1 à 4	à 1500 €			pour les paiements des bourses étudiants dans le cadre de Mov'App
6	Valérie AUBER Christine BERTHELOT Anne-Françoise du BOURG Céline GELOURIN Nathalie SIMON Agnès LAROSE Ony RAKOTOARIMANGA	Direction Communication DREPI/DRET Direction Ressources Direction Finances DREPI/Prjx projet Direction Innovation Formation et Entrepreneuriat	PF 3				dans le périmètre de leur direction "le défaut ou absence c'est le n-2 qui assure cette délégation"
7	Christelle RICAUD	DREPI/Secrétariat Général	PF 3				dans le périmètre du Secrétariat Général dans le périmètre de la DREPI pour les billets de tram
8	Anne-Marie VALLEE	Secrétariat Général	PF 3				dans le périmètre du Secrétariat Général y compris notes de frais des membres de l'AG

En ma qualité de Président, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.

Jean-François GARREC


A défaut ou absence d'un tel élu, qui assure la délégation

Montants en € et HT

3 - DÉLÉGATIONS POUR LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU PRESIDENT ≥ 25000 € HT

- MP.1 Envoi des avis de pré-information, d'appel public à la concurrence et des rectificatifs
- MP.2 Envoi des dossiers de consultation des entreprises, des lettres de consultation et des renseignements complémentaires.
- MP.3 Réception des plis relatifs aux candidatures et aux offres, dont signature des récipissés.
- MP.4 Signature des procès-verbaux de dépôt, d'ouverture des candidatures et des offres.
- MP.5 Demande de précisions sur la teneur des offres et des candidatures.
- MP.6 Signature des courriers de négociation avec les candidats.
- MP.7 Signature des courriers de rejet et d'acceptation des candidatures aux soumissionnaires.
- MP.8 Signature des procès-verbaux de négociation et de choix, de réception, d'analyse et de sélection des candidats admis à présenter une offre, de négociation, du rapport d'analyse et de choix.
- MP.9 Signature de l'attribution du marché.
- MP.10 Signature des courriers de rejet, d'attribution provisoire et de notification.
- MP.11 Signature des courriers de motivation de décision de rejet.
- MP.12 Notification de l'emplaire unique du marché.
- MP.13 Signature du rapport de présentation du marché.
- MP.14 Envoi des avis d'attribution, de déclaration sans suite, d'infirmité et de relance d'un marché négocié.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Élu/Direction/Service	Objet / Acte	Montant maximum (HT)	Date d'effet	Date de fin	Modalités particulières et périmètre
1	Pierre MONTEL	1er vice-président	MP.1 à 14				en cas d'empêchement du Président
2	François CLEMENT	Directeur Général	MP.1 à 14				
3	François BAREAU	DRCEP/Secrétaire Général	MP.1 à 14				en cas d'empêchement du Directeur Général
4	Céline GELOUIN	Direction Ressources	MP.1-2-3-14				

En ma qualité de Président, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.

Jean-François GARREC



A défaut ou absence d'un de ces n°1 qui assure la délégation
Montants en €, et HT
4 - DÉLÉGATIONS JURIDIQUES DU PRÉSIDENT

Jur.1	Contrats de ventes et de prestations réalisées par la CCI.
Jur.2	Contrats de co-production
Jur.3	Contrats de mise à disposition de locaux et baux.
Jur.4	Contrats de location à la CCI.
Jur.5	Contrats de location par la CCI.
Jur.6	Contrats d'édition.
Jur.7	Contrats de partenariat.
Jur.8	Contrats de publicité et de communication.
Jur.9	Conventions.
Jur.10	Attestations, déclarations et formalités financières.
Jur.11	Rapports financiers.
Jur.12	Attestations, déclarations et formalités fiscales.
Jur.13	Autres attestations, déclarations et formalités administratives (dont BAT)
Jur.14	Signature des demandes de permis de construire, de déclaration de travaux et de déclaration d'achèvement de travaux.
Jur.15	Déclaration à la CNIL.
Jur.16	Dépôts de marques.
Jur.17	Actes de procédures.
Jur.18	Opérations postales, dont signature des accusés de réception.
Jur.19	Réception des plis autres que ceux relatifs aux marchés publics, dont signature des récépissés.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet / Acte	Montant maximum (HT)	Date d'effet	Date de fin	Modalités particulières et périmètre
1	Pierre MONTEL	1er vice-président	Jur. 1 à 19				en cas d'empêchement du Président
2	Françoise CLEMENT	Directrice Générale	Jur. 1 à 19				
3	Jean-Guillaume FROCHE	Directeur Ressources	Jur. 1 à 3, 5, 13 à 15, 17	≤ 8000 €			Jur. 14 : en cas d'empêchement du Directeur Général. Jur. 15 : fichiers collaborateurs et autres qui fichent entreprises dans le périmètre de leur direction.
4	François BAREAU Marie-Sophie CODET Alexandre COLOMB	DRH/Secrétariat Général Formation et Entrepreneuriat Direction Innovation	Jur. 1, 2, 5, 13	≤ 8000 €			Jur. 13 : sauf BAT.
5	Charlotte LE THIEC	Direction Communication	Jur. 1, 2, 5, 13, 18			14/03/2018	Jur. 13 : tous les BAT. Jur. 8 et 10 : pour la CCR Jur. 1, 2, 5 : dans le périmètre de sa direction
6	Sandrine COUTURIER	Direction Finances	Jur. 10 à 12				
7	Claire GIBIER	Secrétariat Général	Jur. 4	≤ 1000 €			
8	Christelle RICAUD	Secrétariat Général	Jur. 18, 19	≤ 1000 €			
9	Christiane LE GAL Nathalie BOURSIER	DRH/DRH DRH/DRH	Jur. 1, 19	≤ 1000 €	02/07/2018	15/09/2018	Jur. 18 : fichiers entreprises Jur. 19 : fichiers entreprises

Jean-François GARREC

En ma qualité de Président, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.



A défaut ou absence d'un délégué, il assure la délégation

Montants en € et HT

5 – DÉLÉGATIONS AFFAIRES SOCIALES DU PRESIDENT

ARSo.1 Recrutement – lancement de la procédure de recrutement et signature du contrat de travail, lettre d'engagement et avenant.	
ARSo.2 Titularisation, fin de période probatoire.	ARSo.13 Mesures de départ anticipé.
ARSo.3 Promotions, augmentations au choix et primes.	ARSo.14 Absences, déclarations, formalités et correspondances sociales.
ARSo.4 Notification de l'acquisition des points d'expérience.	ARSo.15 Certificats de travail.
ARSo.5 Allocation d'ancienneté.	ARSo.16 Contrats de vacataires.
ARSo.6 Temps partiel.	ARSo.17 Contrats d'intérim.
ARSo.7 Congé parental.	ARSo.18 Contrat de mise à disposition.
ARSo.8 Congé sans rémunération et dispense d'activité.	ARSo.19 Octroi d'acomptes ou d'avances sur salaire.
ARSo.9 Congés de formation et de perfectionnement.	ARSo.20 Contrats de stage.
ARSo.10 Licenciement pour insuffisance professionnelle.	ARSo.21 Autorisation de cumul d'emploi.
ARSo.11 Licenciement pour suppression d'emploi.	ARSo.22 Ordre de missions et notes de frais.
ARSo.12 Sanctions disciplinaires.	ARSo.23 Entretiens professionnels.

N° ordre	Nom et prénom du délégué	Dir/Direction/Service	Objet / Acte	Montant maximum (HT)	Date d'effet	Date de fin	Modalités particulières et périmètre
1	Pierre MONTEL	1er vice-président	ARSo. 1 à 23				en cas d'empêchement du Président
2	François CLEMENT	Direction Générale	ARSo. 1 à 23				
3	Jean-Guillaume FIDCHE	Direction Ressources	ARSo. 1 à 23	± 1500 €			ARSo.1 à 13, 16, 17, 18, 21 : en cas d'empêchement du Directeur Général ARSo.22 ± 1500 € en cas d'empêchement du Directeur Général, hors périmètre de sa direction
4	Sandra LE MERDY	Direction Ressources	ARSo. 14			27/04/2018	
	Magalie LE JEAN	Direction Ressources	ARSo. 14		24/10/2018		
5	François BAREAU	DRIFP/Secrétariat Général	ARSo. 22 et 23	± 1500 €			dans le périmètre de leur direction/service
	Marie-Sophie CODET	Formation et Entrepreneuriat					
	Alexandre COLOMB	Direction Innovation					
	Charlotte LE THIEC	Direction Communication				14/06/2018	
	Gilbert HASCOET	Bureau CCI					
	Gwennhian LE GAL	DRIFP/DRIF				19/06/2018	
	Nathalie DOURSIER	DRIFP/DRIF			03/07/2018		
	Claire GIBIER	Secrétariat Général					
6	Sandrine COUTURER	Direction Finances	ARSo. 23				

Jean-François GARREC



En ma qualité de Président, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.

À réviser ou éponner à tout le n°1 qui assure la délégation
Modifié en C et D
6 - DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES DU TRÉSORIER

- TF1.1 Ouverture/closure des comptes bancaires.
 TF1.2 Gestion de trésorerie : choix de placement et de rémunération de la trésorerie, virement de compte à compte.
 TF1.3 Signature des titres de paiement sur comptes hors règles : chèques, lettres chèques, ordres de virement émis et autorisations de prélèvement à décaisser.
 TF1.4 Opérations relatives aux encaissements : endossement des chèques et ordres de prélèvement à encaisser.
 TF1.5 Opérations courantes de trésorerie : ordres d'achats et de ventes sur placements courants.

N° ordre	Nom et prénom du délégué	Elu/Directeur/Service	Objet / Acte	Montant maximum (HT)	Date d'effet	Date de fin	Modalités particulières et pérennité
1	David CABEDOCE	Trésorier Adjoint	TF. 1 à 3				en cas d'empêchement du Trésorier TF. 3 et 4, limité
2	Sandrine COUTURIER	Direction Finances	TF. 2 à 4				TF. 3 : dans la limite de TM1

En ma qualité de Trésorier, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.

Philippe MARTINEAU



A défaut ou absence d'un le n°1 qui assure la délégation
(montants en € et HT)
7 - DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT ET DU TRÉSORIER DANS LE CADRE DE RÉGIES

RG.1 Régie de dépenses / compte bancaire : régie ayant pour objet de régler par chèque, par virement, par carte bancaire ou par Internet des dépenses de faible importance, urgentes ou répétitives.
 RG.2 Régie de recettes / caisse : régie ayant pour objet d'encaisser des recettes en chèques ou espèces.
 RG.3 Régie de recettes / compte bancaire : régie ayant pour objet d'encaisser des recettes.

N° ordre	Nom et prénom du délégué	Dir/Direction/Service	Objet / Acte	Montant maximum (HT)	Date d'effet	Date de fin	Modalités particulières et périmètre
1	François CLEMENT	Direction Générale	RG 1				
2	Sandrine COUTURIER	Direction Finances	RG 2 et RG 3				
3	Viviane DUMAST	Direction Finances	RG 2 et RG 3				

En ma qualité de Président, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.

Jean-François GARREC



En ma qualité de Trésorier, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.

Philippe MARTINSAU



A défaut ou absence c'est le n°1 qui assure la délégation

Montants en € et HT

8 - DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT ET DU TRÉSORIER DANS LE CADRE DE LA TELE-DECLARATION ET DU TELE-PAIEMENT

TDTP.1 Validation électronique de la télé-déclaration et du télé-paiement des impôts et taxes de la CCI Bretagne après mandatement/liquidation du Président et du Trésorier.

TDTP.2 Validation électronique de la télé-déclaration et du télé-paiement des charges sociales de la CCI Bretagne après mandatement/liquidation du Président et du Trésorier.

N° ordre	Nom et prénom du délégué	Dir/Direction/Service	Déput / Acte	Montant maximum (HT)	Date d'effet	Date de fin	Modalités particulières et périmètre
1	Sandrine COUTURIER	Direction Finances	TDTP. 1				
	Viviane DUMAST	Direction Finances					
2	Sandra LE MERDY	Direction Ressources	TDTP. 2			27/04/2018	
	Magalie LE JEAN	Direction Ressources	TDTP. 2		04/10/2018		
	Laurence GLAY	Direction Ressources					

En ma qualité de Président, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.

Jean-François GARREC



En ma qualité de Trésorier, je confirme déléguer ma signature aux personnes listées ci-dessus, dans le cadre de leurs fonctions.

Philippe MARTINEAU



ANNEXE 6 - TABLEAU DES DELEGATIONS DE COMPETENCES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU PRESIDENT

N° de la délibération	Intitulé de la délibération	Date	Compétence déléguée par	Compétence déléguée à
1706 - 19	Délégations aux CCIT pour le recrutement et la gestion de la situation personnelle des agents de droit public sous statut nécessaires au bon accomplissement de leurs missions opérationnelles.	21 juin 2017	Président de la CCIR	Présidents des CCIT

ANNEXE 7 - LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES

Commission des Finances :

Président : M. Benoît CABANIS

Membres : M. Laurent GIBOIRE
Mme Sylvie JEHANNO
Mme Evelyne LUCAS

Suppléants : M. Jean-Philippe CROCQ
M. François GAUCHER
M. Jean-Luc GILOT

Commission Paritaire Régionale :

Président : M. Jean-François GARREC

Membres : M. Thierry TROESCH
Mme Evelyne LUCAS
M. Rodolphe LE STRAT
M. Jean-Christophe CAGNARD
M. Frédéric DONVAL

Suppléants : Mme Mireille PICARD-SAUVAGE
M. Stéphane JAN
M. Jean-Philippe CROCQ
Mme Hélène LE BRIS
M. Gilles BLANSCHONG
M. Laurent GIBOIRE

Commission Consultative des Marchés :

Président : M. Hugues VANEL

Membres : Mme Aline DIVERS
M. Jean-Pierre RIVERY

Suppléants : M. Gilles BLANSCHONG
Mme Mireille PICARD-SAUVAGE
M. Jean-Luc PRAT

Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts :

Président : M. René LE PAPE

Membres : Mme Sylvie JEHANNO
M. Benoît MICHEL
M. Ronan PERENNOU

ANNEXE 8 - CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Charte d'éthique et de déontologie des CCI, des CCI de région et de CCI France

(Délibération adoptée par l'Assemblée Générale de l'ACFCI du 12 mai 2000)

(Extrait de l'article 7.1.1. du règlement intérieur de CCI France)

« La délibération de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie [CCI France] du 23 mai 2000 portant adoption de la Charte d'Éthique et de Déontologie est remise aux membres lors de l'Assemblée Générale suivant la séance d'installation. Ils en accusent immédiatement réception par signature d'un récépissé »

Préambule

Par la rédaction d'une Charte, les Chambres de Commerce et d'Industrie réaffirment et formalisent une pratique courante et déjà ancienne des valeurs fondamentales qui s'attachent à la nature des assemblées consulaires, ainsi que les principes qui en découlent.

La présente Charte d'éthique et de déontologie s'applique à l'ensemble des Membres de l'Institution consulaire.

L'**éthique** d'un corps constitué comprend les principales valeurs qui lui servent de référence pour ses actions.

La **déontologie** est l'ensemble des règles fondamentales de bonne conduite que tout corps constitué s'impose de respecter dans l'exercice de ses activités.

Dans notre société qui prône le principe de la libre entreprise, auquel nous sommes attachés, et tend vers une certaine « dérégulation », l'éthique et la déontologie prennent une importance renouvelée.

L'existence et la diffusion d'une charte formelle d'éthique et de déontologie amplifient la valeur des engagements de l'Institution qui s'en dote et marquent le souci de l'intérêt général.

La participation à l'Institution consulaire suppose l'adhésion libre, pleine et sincère aux principes régissant l'Institution ainsi qu'aux valeurs, principes et dispositions édictés dans la présente Charte d'éthique et de déontologie.

La notion de Membre concerne aussi bien les Membres élus que les Membres associés.

Article 1^{er}. Valeurs fondamentales des CCI, des CCI de Région et de CCI France

Bénéficiant de ressources d'origine fiscale, situées au croisement de la culture privée qui inspire leurs dirigeants élus et de la culture publique inhérente à leur statut d'établissement public, les assemblées consulaires remplissent une mission de corps intermédiaire qui constitue l'une des justifications fondamentales de leur existence.

En conséquence, les **valeurs fondamentales** qui s'imposent aux responsables des chambres consulaires sont :

- **le sens de l'intérêt général,**
- **l'implication,**
- **l'intégrité.**

Article 2. Principes déontologiques généraux

La mise en œuvre des valeurs fondamentales des chambres consulaires suppose l'adhésion pleine et entière aux principes suivants :

2.1 Principes régissant l'éligibilité aux instances consulaires

Au-delà de l'application des lois et règlements afférents aux élections consulaires, les Membres qui viendraient à faire l'objet, en cours de mandat, d'une condamnation entraînant leur inéligibilité, doivent présenter immédiatement leur démission, sans préjudice de l'application de l'article 14 du décret du 18 juillet 1991 (démissions spontanées ou d'office).

Il est incompatible pour un Membre d'occuper, pendant la durée de son mandat, un poste de salarié d'une CCI, de CCI France ou dans l'une des entités administrées par celles-ci ou placées sous sa dépendance.

2.2 Principe d'intégrité

Les Membres relevant de la présente Charte s'interdisent de tirer de leur position consulaire, que ce soit pour eux-mêmes, pour des proches ou pour des tiers, tout avantage non conforme aux textes.

2.3 Principe d'information

Les Membres relevant de la présente Charte s'engagent à s'informer des textes et règlements applicables à la fonction et aux responsabilités qu'ils occupent dans l'institution ; il en va de même pour toutes les dispositions régissant leur Chambre en particulier. Si nécessaire, ils s'engagent à se doter d'une formation adéquate.

2.4 Principe de prudence

Le souci d'efficacité doit s'accompagner du respect des lois et règlements en vigueur.

2.5 Principe du devoir de réserve et de confidentialité

Les Membres relevant de la présente Charte s'imposent le devoir de réserve et de confidentialité dans l'exercice de leurs mandats consulaires.

2.6 Principe de « subsidiarité »

Les Membres relevant de la présente Charte sont attentifs à ce que l'activité consulaire ne puisse mettre la Chambre ou CCI France en état de concurrence déloyale à l'égard des entreprises.

Lorsqu'une activité menée par l'institution est transférée, conformément aux lois et règlements, au secteur privé ou à tout autre opérateur, ils veillent à ce que ce transfert s'opère dans des conditions financières conformes aux intérêts de la Chambre ou de CCI France et au respect des règles normales de la concurrence.

2.7 Principe de respect de la délégation confiée

Les Membres doivent régulièrement rendre compte des mandats et délégations qui leur ont été confiés en qualité de Membre de la CCI ou de CCI France.

2.8 Principe de non-intervention

La clarté dans la répartition des responsabilités est une préoccupation majeure des Membres relevant de la présente Charte.

En dehors des compétences générales du Président, de celles spécifiques du trésorier, de leurs délégataires, ou des délégataires d'un mandat exprès, les Membres s'interdisent toute intervention dans la gestion des services de leur chambre.

2.9 Principe de solidarité institutionnelle

Les Membres relevant de la présente Charte, confrontés à une situation juridique liée à leurs fonctions consulaires, dès lors que ni leur bonne foi ni leur intégrité personnelle ne sont en cause, peuvent bénéficier d'une assistance juridique, technique et financière de leur Chambre ou, le cas échéant, de CCI France, pour assurer leur défense.

2.10 Principe de prévention du délit de prise illégale d'intérêts

Les Membres relevant de la présente Charte s'engagent à respecter le rapport du 6 janvier 1997 du groupe de travail mixte ad hoc et en particulier sa deuxième partie « *prescriptions de nature à prévenir la commission du délit dans le cadre de la gestion des Chambres de Commerce et d'Industrie* ».

Article 3. Dispositions finales

Chaque Chambre s'engage à introduire dans le règlement intérieur relatif à son organisation et à son fonctionnement, les dispositions nécessaires à une bonne application de la présente délibération.

La présente délibération est annexée au règlement intérieur relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCI et de CCI France.